

Guide de l'électeur Élection partielle 4 novembre 2018

Des élections se tiendront dans votre municipalité le 4 novembre prochain. Votre président d'élection désire vous informer de vos droits.

Pouvez-vous voter?

Pour pouvoir voter, vous devez remplir les conditions suivantes au 1er septembre 2018 :

- être inscrit sur la liste électorale;
- être une personne physique âgée de 18 ans le jour du scrutin;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- ne pas être sous curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Et remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité;
- être domicilié au Québec depuis six mois.

Notez bien:

Si au 1er septembre 2018, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois, et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il suffit de faire une demande écrite auprès de la municipalité avant la fin des travaux de la commission de révision afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

<u>Votre nom est-il inscrit sur la liste</u> électorale ?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis envoyé par votre président d'élection. N'oubliez pas que pour voter, vous devez être bien inscrit sur la liste électorale. **Vérifiez bien!** C'est votre responsabilité.

Votre nom n'est pas inscrit? Vous constatez une erreur?

Vous devez alors vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription. Un parent, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces demandes à votre place.



Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

Exercice du droit de vote

Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- votre carte d'assurance maladie;
- votre permis de conduire;
- votre passeport canadien;
- votre certificat de statut d'Indien;
- votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Quatre heures pour aller voter, c'est votre droit!

Le 4 novembre 2018, jour des élections, votre employeur doit vous accorder, si votre nom figure sur la liste électorale, au moins quatre heures consécutives pendant l'ouverture des bureaux de vote pour aller voter. Cela n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas.

Comment voter?

Il suffit de marquer le bulletin de vote dans un seul des cercles en utilisant obligatoirement le crayon qui vous sera remis par le scrutateur.

Si vous avez des difficultés

Le personnel du bureau de vote est là pour vous faciliter la tâche. Ainsi, vous pouvez obtenir de l'aide si vous êtes incapable de marquer votre bulletin de vote soit par votre conjoint, un parent ou par toute autre personne en présence du scrutateur et du secrétaire du bureau de vote.

Le contrôle des dépenses électorales

Toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité doit transmettre au trésorier, dans les 60 jours qui suivent celui fixé pour le scrutin de cette élection, la liste des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100 \$.

Où se trouve le bureau de révision?

L'adresse de votre bureau de révision est le 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Le bureau sera ouvert aux dates et heures suivantes : le **18 octobre** de 19 h à 22 h, le **19 octobre** de 10 h à 13 h et le **22 octobre** de 14 h 30 à 17 h 30.

Où et quand aller voter?

Le dimanche 4 novembre 2018 sera la journée des élections

<u>L'adresse de votre bureau de vote est la</u> suivante :

Mairie de Sainte-Pétronille, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h 00 à 20 h 00.

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation.

<u>L'adresse de votre bureau de vote par anticipation est la suivante:</u>

3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Le bureau de vote par anticipation sera ouvert de

12 h 00 à 20 h 00 le 28 octobre 2018.

Des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre président d'élection, M. Jean-François Labbé au 418 828-2270.



Nouvelles de la bibliothèque La Ressource de Sainte-Pétronille

Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'octobre

Les **coups de cœur** de nos lecteurs ce mois -ci sont :

Christian Guay-Poliquin, Le poids de la neige

Khaled Al Khmissi, Taxi

Nouveaux achats:

Clara Dupuis-Morency, Mère d'invention. «....Je veux que ce soit

l'écriture qui ressente les secousses de la vie, les petits dérangements du quotidien, de la maladie, des caprices, je veux que l'écriture soit insomniaque, dépassée par la vie...... » (extrait)

Nancy Houston, Lèvres de pierre. L'écrivaine met en parallèle sa trajectoire personnelle avec celle d'un enfant cambodgien, Pol Pot, qui deviendra un terrible dictateur.

Adler Olsen, L'unité alphabet. L'action se déroule dans le service psychiatrique d'un hôpital militaire durant la Seconde Guerre mondiale.

Marie-Christine Chartier, *L'allégorie des truites arc-en-ciel*. Premier roman d'une jeune auteure dont le sujet porte sur la mince ligne entre l'amitié et l'amour.

Alain Vadeboncoeur, Les acteurs ne savent pas mourir. Récits sensibles et captivants d'un urgentologue qui côtoie la mort au quotidien.

Yuval Noah Harari, 21 leçons pour le XXI^e siècle. Après Homo Sapiens et Homo Deus Harari présente les grands défis contemporains.

Normand Cazelais, Et si Québec avait dit oui. « Normand Cazelais prend sa plume de romancier pour imaginer ce qui se serait passé si le Québec avait dit oui. »

Christine Brouillet, *Chambre 1002*. Roman troublant et gourmand qui célèbre la vie et la gastronomie à travers une intrigue habilement menée.

Merci

Merci à Marjorie Simard et à Maxim Nolin pour les livres offerts à la bibliothèque.

Conférence de Madame Renée Dupuis

Le 12 septembre dernier, la Bibliothèque la Ressource a accueilli la sénatrice Renée Dupuis qui a offert une intéressante conférence sur son travail législatif dans la capitale fédérale. Elle a répondu à plusieurs questions des participants très intéressés par son exposé.

Des pommes pour l'Halloween

Ne manquez pas d'amener les enfants à la bibliothèque en octobre pour ajouter quelques gourmandises à leur récolte d'Halloween. En plus des bonbons, la bibliothèque offre, aux petits comme aux grands, des pommes de Sainte-Pétronille à déguster. Nous remercions la **Polyculture**

Heures d'ouverture de la mairie

Mardi 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30

Mercredi 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30

Jeudi 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30

> 3, chemin de l'Église Sainte-Pétronille GOA 4CO

Tél.: 418 828-2270 Fax: 418 828-1364

Courriel: jflabbe@stepetronille.com

CUEILLETTE DE FEUILLES

Veuillez noter que la cueillette des feuilles se fera les 11 et 12 octobre ainsi que les 15 et 16 novembre prochains. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. Notez bien qu'il faut accumuler dorénavant vos feuilles dans des sacs en papier uniquement. Les sacs en plastique ne seront plus cueillis par les éboueurs.

ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1er mai.



Prochaine Rotation

La rotation d'automne aura lieu le 26 novembre pour renouveler une partie des collections à la veille de la période des Fêtes.

Nos heures d'ouverture

La bibliothèque est ouverte tous les dimanches de 10 heures à midi et tous les mardis de 19 heures à 20 h 30.

La boîte de dépôt pour les retours de livres est toujours accessible à l'entrée du Centre Raoul-Dandurand.

Vous pouvez aussi nous joindre au téléphone au numéro 418 828-8888

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque La Ressource.

Lancement du livre *Millie*, de Mme Laura Bourbeau

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le premier roman de la jeune Laura Bourbeau, résidente de Sainte-Pétronille, sera publié à l'automne 2018. Disciplinée, Laura travaille en étroite collaboration avec La Roupille afin de répondre aux échéances nécessaires à l'aboutissement de son rêve.

Le roman de Laura tourne autour de l'histoire de Millie. Une élève d'âge primaire qui malheureusement subit les méchancetés de divers compagnons de classe. Millie, de par son courage et sa détermination, saura se sortir de cette impasse. Ceux et celles qui liront son histoire retiendront les antidotes choisis par le personnage principal pour contrer l'intimidation. Bref, un outil pédagogique par excellence pour parents, enfants et enseignants.

Millie sera en librairie à l'automne 2018.

Pour cette occasion, les résidents du village, sont tous invités au lancement officiel qui aura lieu le jeudi 25 octobre prochain à 19h00 à l'Espace Félix-Leclerc. L'événement est gratuit mais on demande aux gens de s'y inscrire sur le site lancement-millie.eventbrite.ca ou sur la page Facebook de Laura Bourbeau, auteure.

Les résidents sont aussi invités à la pharmacie Familiprix de Saint-Pierre le 10 novembre prochain de 9h30 à 12h30 pour une séance de dédicace avec Laura. Les pharmaciens Mme Ouellet et M. Perrault

ont voulu organiser cette séance afin d'encourager Laura dans son projet et afin de donner une occasion aux résidents de l'île de la rencontrer. Les profits de la vente



de livre de cette journée seront remis à un organisme qui lutte contre l'intimidation.

Retour sur la fête du bout de l'île et son Rallye pédestres au cœur de Sainte-Pétronille

Le 25 août dernier, dans le cadre des activités communautaires prévues dans la Politique municipale des familles et des aînés, nous avons eu le plaisir de vous une accueillir à activité intergénérationnelle de détente et de découverte dans le noyau ancien du bout de l'île. Couronné par un souper festif aux hot-dogs, frites et boissons offert gratuitement par la municipalité, ce rassemblement convivial s'est déroulé aux accords d'un disc-jockey de musiques rétro des années 1955-1980. Sans compter les prix de présence dont ont profité cinq personnes chanceuses.

Notre objectif était atteint, à voir la participation de plusieurs enfants et jeunes ados accompagnés de leurs parents et grands-parents. Nous avons même été ravis de constater la présence de nombreux concitoyens qui pour une première fois prenaient part à nos activités communautaires.

Nous vous remercions de votre présence et de votre participation : elles nous encouragent à répéter l'expérience. Et puis, un merci particulier à Geneviève de la Chocolaterie pour le magnifique prix de présence qu'elle nous a gracieusement offert.

Yves-André Beaulé et Robert Martel, organisateurs de l'événement.

Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie.

La date de nous articles

2018.

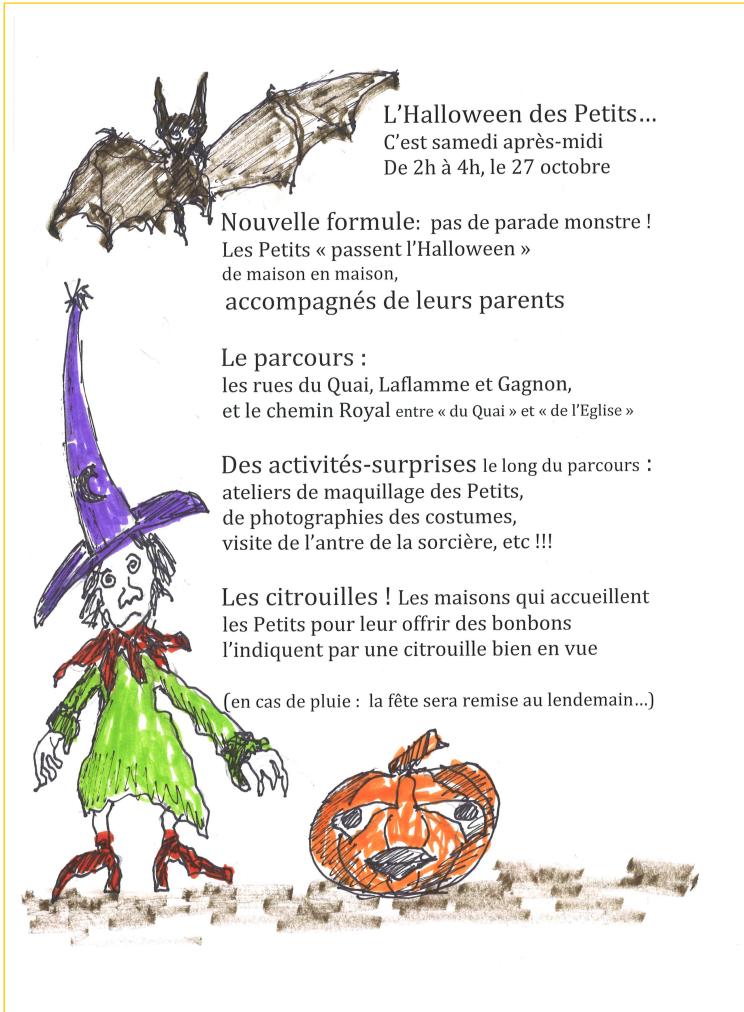


prochaine tombée pour remettre vos est le 5 novembre











Village de Sainte-Pétronille, Québec

Collectivités en fleurs - Édition nationale & internationale 2018

Gagnant

5 Fleurs - Bronze La mairie au cœur de la vie municipale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

STRATHCONA COUNTY, Alberta le 29 septembre 2018 —

Le Village de Sainte-Pétronille est le gagnant de la catégorie Population Jusqu'a 1,500. Le Village a reçu 5 Fleurs - Bronze et une mention spéciale pour *La mairie au cœur de la vie municipale* lors de la Cérémonie de remise des prix nationaux & internationaux de Collectivités en fleurs à Strathcona County, Alberta le 29 septembre. Le Village de Sainte-Pétronille était en compétition avec Bruderheim AB et Valhalla Centre AB.

L'évaluation, effectuée par des juges bénévoles pendant l'été, se penche sur tous les secteurs d'activités de la collectivité – commerces et institutions, résidents, incluant les actions bénévoles et s'articule autour des critères suivants : propreté, action environnementale, protection du patrimoine, foresterie urbaine, paysage et l'aménagement floraux

Voici ce que nos juges bénévoles Lucy Chang et Anne-Marie Parent on écrit, suite à leur visite :

«L'Hôtel-de-Ville du Village de Sainte-Pétronille et les lieux environnants ont été planifiés pour être au cœur de la vie municipale, ils comprennent entre autres un terrain de jeux, un réseau de sentiers, une accueillante esplanade aménagée avec des plantations d'arbres d'ombre, des plates-bandes florales, un montage de photographies aériennes de la municipalité et une silhouette sculpturale démontrant l'iconique chêne rouge. Mais la pièce-de-résistance est la toute nouvelle sculpture d'un rouge vif intitulée Gens du bout de l'île, création d'artistes locaux. Les trois personnages figuratifs rendent hommage à toutes celles et ceux qui ont fait, font et feront du village un lieu de quiétude, de beauté, d'hospitalité et de fraternité.»

Dans le contexte actuel de changements climatiques et préoccupations environnementales, les collectivités qui participent au programme de Collectivités en fleurs peuvent être fières de leurs efforts, qui apportent des solutions concrètes et déterminantes aux enjeux environnementaux pour l'ensemble de la société.

Pour une liste complète des résultats et une copie PDF de notre magazine, veuillez visiter www.collectivitesenfleurs.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-François Labbé, de la susdite municipalité,

Que le rôle triennal d'évaluation foncière, 2019, 2020 et 2021 du village de Sainte-Pétronille qui, en 2019, sera en vigueur pour son premier exercice financier, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture.

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- 1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- 2. Être déposée à la mairie ou y être envoyé par courrier recommandé au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, GOA 4CO;
- 3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la mairie ;
- 4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la MRC de l'Ile d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 11e jour de septembre 2018

Jean-François Labbé Directeur général / secrétaire-trésorier

AVIS public de la révision de la liste électorale municipale

	_			
Municipalité	S	Scrutin du		
Village de Sainte-Pétronille	L	2018	11	04
		année	mois	iour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Jean-François Labbé

, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le

2018 10 05 année mois jour

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

2018 09 01 *, année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit
 - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - depuis au moins 12 mois, soit :
 - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

 copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

- 3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
- 4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille Adresse

Signature					
Donné à	Sainte-Pétronille	, le	2018	10	09
Jamas.		, .0	année	mois	jour
JUWW					

Président d'élection

SM-15 (09-06) D Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

^{*} Le 1" septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.